

Conteneurs – Information aux citoyens et consultation publique

La Municipalité souhaite informer les citoyens des normes actuellement en vigueur concernant l'installation de conteneurs et consulter la population sur la possibilité d'assouplir certaines règles. La révision des normes entourant les conteneurs vise à trouver un équilibre entre les besoins des citoyens, l'aspect visuel du territoire et la cohérence des usages permis dans chaque secteur.

Votre participation au sondage est importante : elle permettra de mieux comprendre les besoins et préoccupations du milieu.

Résumé des normes actuelles

- Les conteneurs sont permis **seulement** pour accompagner un usage **agricole ou industriel** dans les zones : industrielle (I), agricole dynamique (A) ou agroforestière (Af).
- Les conteneurs doivent être utilisés **seulement** à des fins d'**entreposage**.
- Un conteneur doit être installé **en cours arrière** et respecter les **marges de recul** applicables.
- Dimensions maximales : **2,59 m (8,5 pi) de hauteur, 12,2 m (40 pi) de longueur, 2,44 m (8 pi) de largeur**.
- **Aucun empilement** de conteneurs n'est permis.
- S'il y en a plusieurs : ils doivent être **regroupés** et placés à **1 mètre maximum** les uns des autres.
- Le conteneur doit être posé sur une **plate-forme stable** (gravier, béton, asphalte, etc.).
- S'il est visible de la rue, il doit être **camouflé** par une clôture opaque ou une haie d'au moins **2 mètres** de hauteur.
- La **couleur** doit s'harmoniser avec les autres bâtiments du terrain.
- Le conteneur doit être **bien entretenu** : apparence uniforme, sans rouille, bosses ni peinture manquante.

Sondage

Votre avis est essentiel pour guider notre réflexion. Nous vous invitons à répondre au sondage au plus tard le **1^{er} mai 2026**.

1. Selon vous, les normes actuelles sont :

- Trop strictes
 - Appropriées
 - Pas assez strictes
-

2. Croyez-vous que les conteneurs d'entreposage devraient être permis dans d'autres zones que les zones industrielles, agricoles et agroforestières actuelles ?

- Oui
 - Non
-

3. Si oui, dans quels types de zones seriez-vous favorable à leur autorisation ? (Choix multiples)

- Zones résidentielles
- Zones commerciales
- Zones mixtes
- Zones publiques

- Zones récréatives
 - Zones forestières
 - Autre (préciser) : _____
-

4. Parmi les règles actuelles, lesquelles devraient selon vous être assouplies ? *(Choix multiples)*

- Emplacement (cour arrière uniquement)
- Utilisation (entreposage seulement)
- Dimensions maximales
- Obligation de les regrouper
- Exigence de camouflage depuis la rue
- Aucune — les règles sont adéquates
- Autre : _____

Quels assouplissements proposeriez-vous précisément ? *(Décrivez ce que vous aimeriez changer)*

5. Parmi les règles actuelles, lesquelles devraient selon vous être plus strictes ? *(Décrivez ce que vous aimeriez changer)*

6. Selon vous, quelles conditions devraient absolument être maintenues, même si les normes étaient assouplies ?

7. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions concernant l'installation de conteneurs ?
